

**Déclaration liminaire CHSCT-SD79 du 7 mars 2019**

**Monsieur le Directeur Académique,**

**Madame la Secrétaire générale,**

**Monsieur le conseiller de prévention départemental,**

**Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-SD,**

Ce CHSCT-SD réuni aujourd’hui dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Cette instance jeune et encore perfectible doit prendre sa place comme véritable lieu de défense et de protection de la santé des personnels.

Des avancées ont été constatées notamment récemment dans un meilleur respect des règles de fonctionnement du CHSCT-SD mais des progrès restent à faire pour lui donner toute son efficacité. Il faudra redoubler d’efforts dans les suites données aux saisines des CHSCT-SD, aux avis votés et aux signalements effectués dans les registres.

Dans de trop nombreux cas, nous n’avons pas pu ou pas su faire du CHSCT une instance qui doit travailler sur la prévention, par rapport à des situations de travail et non se limiter à régler des situations individuelles. Les actions menées se situent très souvent au niveau de la prévention tertiaire, en remédiation à des situations déjà très dégradées. Nous sommes encore loin des préconisations des orientations stratégiques ministérielles qui proposent de conduire des actions concrètes de prévention des risques et d’améliorer les conditions de travail.

Nous sommes particulièrement inquiets de l’absence de mesures préventives sur la question de l’amélioration du climat scolaire qui est une priorité pour bon nombre de collègues, en témoigne l’explosion des signalements RSST liés aux RPS. L’amélioration du climat scolaire est un travail de longue haleine, les leviers d’action sont multiples : avoir un taux d’encadrement augmenté, améliorer l’environnement physique, le bâti scolaire, instaurer des moments de concertation en équipe, offrir une formation initiale et continue adaptée aux enjeux de l’école du 21ème siècle, avoir une véritable médecine de prévention et un accompagnement soutenu pour les personnels en souffrance, avoir une attention particulière pour l’affectation des jeunes enseignants ou des personnels fragiles.

Plus généralement, nous souhaitons que ce CHSCT-SD se saisisse de la problématique du mal être de tous les personnels de l’Education Nationale. L’Etat a la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses agents et nous demandons que le CHSCT-SD soit associé à ce travail.